



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 28 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit Octobre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 Octobre 2024

Présents : Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, JérémY GORSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND.

Absent et excusé : Olivier NORE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PIERRON

Nombre de conseillers : en exercice :14 présents : 13 votants :13

Approbation du procès-verbal 21 Octobre 2024 :

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas tous eu le temps de lire le compte rendu du conseil du 21 Octobre 2024, Madame le Maire propose de valider ou non le Procès-verbal lors du prochain conseil municipal.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 Rencontre avec Madame la Préfète
- 2 DETR
- 3 Stade
- 4 Carte Communale
- 5 Éclairage Public
- 6 Aide aux devoirs
- 7 Travaux
- 8 Archives
- 9 Divers

1. Rencontre avec Madame La Sous-Préfète

Madame la Sous-Préfète a été reçue par Madame le Maire et ses adjoints le 15 octobre. Les échanges ont été conviviaux, et plusieurs thèmes ont été abordés, en particulier les subventions DETR. Madame La Sous-Préfète a dit, notamment qu'il n'y avait pas de petit dossier et qu'il fallait toujours avoir un dossier d'avance. Lorsqu'une commune se désiste, la subvention est attribuée à une autre à condition que celle-ci soit prête à réaliser son projet. La rencontre s'est terminée par une visite de Chambon.

2. DETR

Madame le Maire pose la question « quels dossiers souhaitez-vous déposer ? », sachant que la gendarmerie aurait besoin de gros travaux de rénovation énergétique et que le projet de la rue Grande n'a pas été retenue en 2024.

En ce qui concerne la gendarmerie, une pré-étude a démontré la nécessité de travaux de chauffage et d'isolation.

Madame le Maire propose de recruter un bureau d'Étude en 2025 afin d'établir un programme de travaux

Après discussion, il est décidé de présenter les projets suivant pour des demande DETR :

- I. À nouveau la réfection de la Rue Grande (dossier déposé pour 2024 mais non retenu). Dans l'aménagement de cette rue, des espaces verts sont prévus ce qui permettrait de bénéficier du fonds vert. La Rue de l'Imprimerie et la Rue Traversière seront associées à l'aménagement. Une étude de l'état des réseaux sera nécessaire avant les travaux.
- II. Dossier de la salle des fêtes : toiture, menuiseries, acoustique.
- III. Fenêtres du 1er étage du bâtiment de la poste.

3. Stade

Ce projet d'éclairage du stade a été confié à l'entreprise CARRÉ qui a depuis été liquidée mais reprise par l'entreprise SOBECA. Le dossier financier du repreneur est en cours, on ne connaît pas le reste à charge pour la commune qui a bénéficié d'une DETR à hauteur de 50 870€. Le matériel a été livré, Madame le Maire remercie Monsieur PERROT de l'entreprise MICARD qui a mis à disposition un télescopique et le chauffeur pour décharger les matériaux.

À la remarque que la Commune n'a pas suivi de procédure de marché public pour cette opération, Madame Le Maire confirme que ce marché étant inférieur à 143 000 € HT un simple marché adapté était autorisé pour lequel 3 entreprises ont été sollicitées.

4. Carte Communale

Il est nécessaire de programmer une réunion avec Monsieur GUILLET du cabinet d'études pour repreciser les règles complexes des zones constructibles de la future Carte Communale chambonnaise, prévue le 25 Novembre.

Au préalable, une réunion de travail entre élus pour examiner les zones potentiellement constructibles aura lieu le mercredi 13 novembre à 18H.

5. Éclairage public

Suite à la liquidation de l'Entreprise Carré, la Société SOBECA n'est pas en capacité de répondre aux demandes des collectivités pour entretenir l'éclairage public dans l'immédiat.

Contact a été pris avec les entreprises SOCALEC et ALLEZ.

Monsieur DALBY s'est engagé à changer le projecteur du jardin public qui n'a jamais fonctionné ce qui enfin permettra une illumination complète de l'Abbatiale.

6. Aide aux devoirs

Pour dynamiser l'école et avec l'accord des enseignants, l'aide aux devoirs a été mise en place 2 jours par semaine. 11 bénévoles ont répondu à l'appel lancé sur le Facebook de la Mairie.

Madame le Maire remercie cet élan de bénévolat au service des enfants et de leurs familles.

L'aide aux devoirs est assurée les lundis et jeudis et un planning a été réalisé selon les disponibilités des bénévoles.

Le coût est celui de la garderie : 2€.

7. Travaux

Madame le Maire fait le point sur les travaux effectués par les agents communaux en plus des travaux habituels de broyages des haies, nettoyages des rues, balayages des feuilles mortes....

- Passage piétons Rue des Forts,
- Écluse,
- Maçonnerie Vieille Route de Budelière,
- Traversée de la chaussée à Marsat
- Création d'un fossé à partir du bâtiment communal
- Création d'une rampe d'accès le long de la Salle des Associations.

Une demande de devis sera faite auprès de Monsieur VERRION pour les conduites d'eaux en zone artisanales ; Claude TOURAND fait remarquer que légalement les eaux pluviales ne doivent plus être captées mais retournent à la nature.

Travaux à faire :

- Créer un caniveau Rue des Fossés
- Refaire les marches du cimetière

Du matériel a été acheté (tronçonneuse, taille haie, souffleur).

8. Archives

Les archives sont conservées dans plusieurs pièces de la dont certaines sont humides. Les plus anciennes archives nécessitent un tri important et méritent de l'attention, l'histoire de Chambon doit être conservée.

La dernière intervention des archives départementales date de 2015. En présence de Monsieur David, conservateur aux services des archives départementales, un premier état des lieux a été effectué. Il a repéré les documents à conserver et ceux à détruire. Le suivi de la nomenclature nationale aidera au classement et au tri.

La première liste des archives à détruire qui seront repérées sera adressée à Monsieur David pour validation. Les dossiers à détruire seront confiés à une entreprise spécialisée.

Le conservateur a félicité la commune pour la salle créée sous le secrétariat de la mairie destinée à recevoir les archives dans de bonnes conditions.

9. Divers

- Madame le Maire présente le dynamisme du tissu commercial en citant les nouveautés et les changements en cours des commerces à Chambon :

- Le Bistrot d'Autrefois est en vente
- Le bureau de tabac est en vente
- La Cave du Broc est fermée mais ouverture d'un nouveau café en janvier 2025
- Ouverture d'une chambre et d'une table d'hôtes
- Nouveau repreneur à Intermarché
- Arrivée d'un jeune vétérinaire
- Installation d'un diagnostiqueur
- Installation d'un ébéniste

- Mauvaises nouvelles :

- L'Étude notariale quitte les locaux loués par la commune.
- Reprise de la boulangerie Combas annulée.

- Médecins

Un contact a été pris avec un cabinet de recrutement, mais la commune ne donnera pas suite. Madame le Maire a contacté Monsieur Axel MEGLINKI, pharmacien, et Président de CPTS Creuse Combrailles. Il a précisé que l'association travaille sur le dossier Chambon et ses médecins.

Une rencontre pourrait être organisée avec les jeunes de la région qui sont actuellement en faculté de médecine. Sous quelle forme ? À réfléchir.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Encombrants :
Aucune règle n'existe actuellement, le fonctionnement du service nécessite la mise en place d'un règlement : 3 ramassages dans l'année (3^{ème} mercredi d'avril, septembre, décembre), maximum 3 objets encombrants qui n'entrent pas dans une voiture et inscription au secrétariat de mairie.
- Le bassin a été mis en eau, une grille sera installée sur le passage pour éviter les chutes. Madame le Maire demande aux élus de réfléchir à l'usage du bassin du milieu.
- Lettre de Monsieur BONNICHON qui propose la vente de son œuvre pour 3 000€. Madame le Maire émet l'idée de faire appel aux dons... Dossier en attente.
- Soirée théâtrale le 9 novembre avec la Compagnie « Coup de Théâtre » de Budelière.
- Téléthon organisé à Chambon. Plusieurs associations participent : basket, foot, comité des fêtes, les p'tits bouchons, CAP Chambon. Vente de crêpes et soupe. Françoise DHUME et Angeline PETIT sont les organisatrices.
- Les arbres qui étaient dans la rivière ont été enlevés à Thauray et au confluent de la Tardes et de la Voueize....
- Tour de France : le film sera retransmis le 31 octobre à 22H50 sur FR3.

Questions :

- Nicolas BESSON pense que le Conseil Municipal ne se réunit pas assez souvent. Madame le Maire fait remarquer que les Conseils Municipaux ont lieu environ tous les deux mois sauf l'été et que malheureusement les conseillers n'assistent pas toujours aux réunions des commissions.
- À la question de la création des pavillons Creusalis, Didier GIRAUD confirme que l'appel d'offre est lancé.
- Le déménagement de la crèche dans de nouveaux locaux intercommunaux est en attente. Claude TOURAND indique qu'une loi de décembre 2023 supprime la compétence crèche aux communautés de communes. Madame le Maire répond qu'aucune information dans ce sens n'a jamais été évoquée à la Communauté de Communes.
- Travaux du bâtiment de la pétanque : Madame Le Maire relance régulièrement les responsables de l'Association de la Pétanque pour que les travaux de toiture débutent.
- Petites Villes de Demains : c'est grâce à ce label que la commune va bénéficier gratuitement d'un cabinet d'architectes.

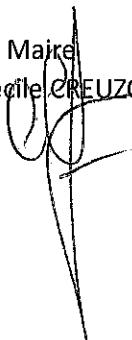
Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- À propos des déjections canines : Madame le Maire rappelle que les élus ont pris une délibération autorisant les services de gendarmerie à verbaliser les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal, et que des sacs prévus à cet effet sont à disposition dans tout le bourg.
- Claude TOURAND demande quel est le montant du loyer payé par les mains d'artistes au cours de l'été et celui du point à temps. Le secrétariat enverra ces informations par mail.
- À la question des ventes de parcelles au Lotissement du Moulin Ferrare, Madame le Maire répond que deux compromis de ventes seront signés mi-novembre, l'un pour la maison Decombredet, et le second pour le garage en bois qui va être transformé en maison d'habitation.
Un acquéreur d'un lot s'est désisté, le coût d'une construction étant devenu trop élevé pour son projet.
- Madame le Maire répond à Nadine GAUSSÉ que le retour du tableau de la Décollation de Sainte Valérie prêté au Musée de Dijon, qui en a profité pour le restaurer, est prévu en novembre.

Pour information : la réponse pour le label « Plus Beaux Villages de France » sera connue le 28 juin 2025.

La séance est levée à 20H15.

Le Maire
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse PIERRON

